

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Ministère du Plan et du Développement

**PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT
PND 2021-2025**



TOME 1

DIAGNOSTIC STRATEGIQUE

IV.8 Economie numérique et Poste

650. La contribution remarquable de l'économie numérique dans la formation de la richesse nationale, a fait de ce secteur clé, un pilier essentiel sur lequel la Côte d'Ivoire s'est appuyée pour accélérer la transformation structurelle de son économie. Ainsi, dans le but de changer en profondeur le fonctionnement de l'économie sociale et créer les fondamentaux pour une économie du savoir au service des populations ivoiriennes, le gouvernement ivoirien a engagé plusieurs réformes sectorielles depuis 2011. Ces réformes concernent le sous-secteur de l'économie numérique ainsi que celui de la Poste.
651. Au plan réglementaire, le décret n°2011-476 de 2011 (remplacé par le décret n°2017-193) relatif à l'identification des abonnés aux services des télécommunications et aux usagers des cybercafés a été adopté dans le but de freiner l'expansion des fraudes financières dans l'usage des technologies numériques. En plus, l'ordonnance n°2012-293 de 2012 relative aux Télécommunications et aux Technologies de l'Information et de la Communication a permis de préciser les missions des acteurs et à fixer les conditions juridiques dans lesquelles s'exercent les activités dans le secteur.
652. Dans la dynamique de renforcer le dispositif légal du secteur, plusieurs lois ont également été adoptées, notamment la loi n°2013-450 de 2013 portant protection de données à caractère personnel qui a été adoptée pour rassurer les utilisateurs des TIC afin d'éviter que leurs données ne soient utilisées à des fins malveillantes. En plus, le décret n° 2015-503 de 2015 portant exonération des droits et taxes sur les matériels informatiques, les tablettes électroniques et les téléphones portables, le décret n°2013-301 de 2013 relatif à l'homologation des équipements terminaux et radioélectriques et l'agrément de l'installateur ainsi que la loi n°2013-546 de 2013 relative aux transactions électroniques. L'adoption de ces dispositions légales et réglementaires a contribué à renforcer les capacités de lutte contre l'insécurité et à favoriser l'avènement de la société de l'information, notamment le développement du commerce électronique.
653. En vue d'étendre et de moderniser le réseau postal sur tout le territoire national, le décret n°2018-270 de 2018 portant attribution d'une licence d'exploitation du Service Universel Postal (SUP) à la société La Poste de Côte d'Ivoire et le décret n°2018-271 de 2018 portant approbation du cahier des charges de la licence d'exploitation du Service Universel Postal ont été adoptés. Ce qui a permis de mieux encadrer et assainir le secteur postal.
654. La restructuration du cadre réglementaire a permis de mieux fixer les missions des acteurs publics. Désormais, l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI) régule à la fois les secteurs des télécommunications/TIC et de la poste, quand l'Agence Ivoirienne de Gestion des Fréquences (AIGF) s'occupe exclusivement de la gestion des fréquences radioélectriques, et l'Agence Nationale du Service Universel des Télécommunications/TIC (ANSUT) met en œuvre les activités relevant des services universels de télécommunications. La Société Nationale de Développement Informatique (SNDI) s'occupe quant à elle, de la dématérialisation des procédures dans les administrations publiques et le renforcement des capacités des agents de l'administration en informatique.
655. Parallèlement à la mise en place d'un cadre réglementaire en adéquation avec les enjeux du secteur, la couverture du territoire national en infrastructure de connexion a été renforcée. Ainsi, grâce aux câbles sous-marins WACS de l'opérateur MTN mis en service en 2014, ACE du groupe Orange mis en service en 2012, ainsi que le câble MainOne de l'opérateur MainOne mis en service en 2019, la capacité de connectivité s'est améliorée en passant de 66 Gbit/s en 2016, à 192 Gbit/s en 2018, puis à 220 Gbit/s en 2019. Le taux de couverture de la population est ainsi passé de 94% en 2015 à 96% en 2017, à 97% en 2018.

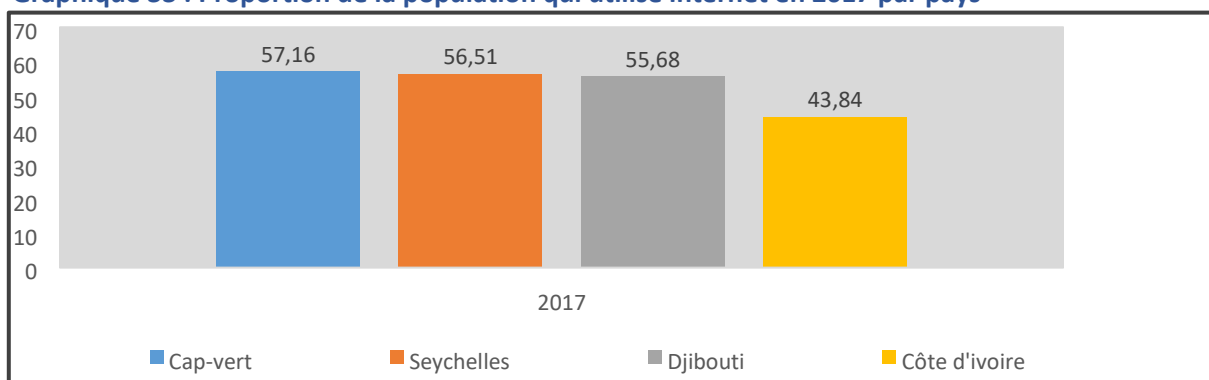
656. En effet, le linéaire de fibre optique construit est passé de 3 588 km en 2017 à 5 435 km en 2019, audelà des prévisions fixées à 4 640 km. Globalement, le territoire est couvert, en réseaux mobiles 3G à 85,16% en 2019 et en 4 G à 56,53% en 2019. La proportion de personnes utilisant internet est passée de 21% en 2015 à 58% en 2018. Celle disposant d'un compte mobile money est passée de 29% en 2015 à 56% en 2018. Par ailleurs, le volume de transaction électronique postal (somme des transactions électroniques postales annuelles) est passé de 3 619 en 2017 à 23 908 en 2019 soit une croissance 560,62% en deux ans. La Proportion de bureaux de poste fermés et rouverts est passée de 9,09% en 2017 à 22,72% en 2018 et à 61% en 2019 (soit 40 agences rouvertes sur un total de 66).
657. S'agissant du mobile money et de l'internet mobile, la valeur des transactions journalières est en progression, 11,1 milliards USD (17 milliards de FCFA) pour l'année 2017 contre 8,9 milliards USD (13.6 milliards de FCFA) en 2016. On observe une diversification des usages du mobile money. En effet, autrefois uniquement utilisé pour les transferts d'argent, sert également au paiement des factures, des frais d'inscription scolaire et de concours de la fonction publique, de carburant, etc.
658. Par ailleurs, dans le cadre du renforcement des capacités de l'Ecole Supérieure Africaine des TIC (ESATIC), plusieurs laboratoires ont été construits et équipés, notamment le laboratoire de Fibre Optique, le laboratoire CISCO, le laboratoire RTC, le laboratoire Informatique, le laboratoire d'Optique, le laboratoire 3G avec équipement HUAWEI et le laboratoire salle multimédia.
659. En plus de l'incubateur TIC de l'ESATIC qui est fonctionnel, la capacité d'accueil des résidences actuellement de 220 chambres devrait être renforcée à l'issue des travaux de construction de 120 chambres en cours.
660. L'économie numérique a contribué à hauteur de 9% au PIB en 2018. En plus, elle a participé à la création de 90 000 emplois, soit environ 17 018 emplois directs et 74 028 emplois indirects.
661. Les investissements réalisés dans le secteur de l'économie numérique par les investisseurs privés sont passés de 193,197 milliards de FCFA en 2016 à 174,153 milliards de FCFA en 2018 en raison des projets qui dans la majorité des cas sont en phase d'achèvement. Le taux de couverture nationale en téléphonie mobile est passé de 94% en 2015 à 97% en 2018. S'agissant du taux de pénétration de la téléphonie mobile, il est passé de 109% en 2015 à 127,73% en 2018.
662. Concernant le nombre d'abonnements, le nombre d'abonnés fixe est passé de 277 248 en 2015 à 305 086 en septembre 2019. Concernant le segment « voix » de la téléphonie mobile et dans le Mobile Money, il a progressé respectivement de 7,5% et 35%. S'agissant du nombre d'abonnés mobile, il est passé de 25 407 610 en 2015 à 33 807 850 en 2018. Le duopole Orange et MTN détiennent 82% du marché de la téléphonie mobile en Côte d'Ivoire. Pour assurer un meilleur équilibre financier du secteur, les licences d'exploitation de deux opérateurs (COMIUM et GREEN NETWORK), jugés défaillants par l'ARTCI, ont été retirées en 2016.
663. Par ailleurs, dans le cadre de la gouvernance électronique (e-Gouv), vingt services internes à l'administration ont été numérisés, y compris l'application de numérisation des documents du Conseil des ministres (e-Conseil) qui est en service depuis 2016, cent-vingt services administratifs destinées à la population ont été numérisés dans divers secteurs, dont l'éducation (18), les finances (5), la diplomatie (3), l'agriculture (8), la justice (13), la fonction publique (2), les affaires sociales (6), le tourisme (4), les eaux et forêts (15), la jeunesse (1), etc. Les usagers (population et entreprises) peuvent désormais solliciter et obtenir ces services de l'Administration en ligne depuis leur mise en

:
:
:
:

service en 2018. La vulgarisation des services TIC et leur appropriation par les acteurs dans les différents secteurs d'activités, en vue d'accroître leur compétitivité, ont été entreprises dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'agriculture. A ce titre, le projet e-Agriculture, dont l'objectif est d'améliorer l'accès aux services numériques à haut débit dans les collectivités rurales et aussi de tirer parti des plates-formes numériques pour améliorer la productivité agricole et l'accès aux marchés est en cours de mise œuvre dans dix régions du pays.

664. S'agissant du projet d'aménagement de la zone franche de Grand Bassam (VITIB), les travaux de la première tranche de 180 hectares (terrassements généraux, voiries et réseaux divers) dédiée aux entreprises de biotechnologie et de TIC ont été achevés. Le bâtiment de l'hôtel des entreprises a été construit et abrite une dizaine d'entreprises. La clôture sécurisant l'espace du VITIB a été réhabilitée et des équipements de biotechnologie et des infrastructures TIC ont été installés sur le site.

Graphique 33 : Proportion de la population qui utilise internet en 2017 par pays



Source: World Telecommunication / ICT, Development Report, International Telecommunication Union, 2017

665. Selon le rapport annuel de l'Union Internationale des Télécommunication (UIT) de 2017, la Côte d'Ivoire est classée 131ème sur 176 pays avec un score qui passe de 2,84 (en 2016) à 3,14 (en 2017) pour l'indice de développement des TIC¹.
666. Toutefois, malgré les progrès réalisés ces dernières années, il existe des difficultés telles que la faible utilisation d'internet par les populations en Côte d'Ivoire. Moins de la moitié de la population utilise internet, contrairement aux pays comme le Cap-Vert, les Seychelles et Djibouti, en raison du faible niveau d'instruction des populations à l'utilisation de l'outil informatique. La proportion de femmes utilisant internet est estimée à 36,4% contre 56,6% chez les hommes selon le rapport 2018 de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT). En plus, le coût élevé d'internet fixe haut débit ne facilite pas une progression rapide du taux d'usage d'internet par les populations. Le projet dénommé « un citoyen, un ordinateur » n'a pas connu le succès escompté, avec seulement 32 637 personnes équipées, en raison de l'absence de mesures fiscales d'accompagnement. En ce qui concerne les travaux de construction de l'annexe de l'ESATIC, ils n'ont toujours pas démarré.
667. Cette situation est accentuée avec le taux de pénétration assez modeste de l'internet fixe. A peine 300 000 abonnés en 2018, à cause du niveau relativement bas du déploiement du réseau fixe sur toute l'étendue du territoire nationale. En outre, il convient de noter que l'insuffisance de réseaux larges bandes, dont le taux de couverture du territoire national était seulement de 55,6% en 2018, conjuguée à l'obsolescence des infrastructures productives ainsi que la faible synergie d'action entre l'Etat et le Secteur privé dans le déploiement des infrastructures, apparaissent comme des contraintes majeures de développement du secteur. La domination littérale du duopole (Orange et MTN) dans la fourniture de service internet international ne favorise pas la baisse des coûts.

¹ <https://www.itu.int/net4/ITU-D/idi/2017/index.html#idi2017rank-tab>.

668. Par ailleurs, le manque de compétences spécialisées constitue un frein à la digitalisation des services. Il est de notoriété que la proportion de population ayant une maîtrise de base des outils IT demeure encore faible (18% en 2017 selon étude ARTCI/INS, mars 2018).
669. Au niveau du sous-secteur de l'économie numérique, on peut retenir de la mise en œuvre des interventions que l'ouverture du marché à plusieurs opérateurs et le partage des infrastructures techniques a contribué à l'essor du commerce électronique tel que le mobile money qui favorise l'inclusion financière.
670. Au niveau du sous-secteur postal, on retient que le développement du réseau postal sur le territoire national, par la réhabilitation des agences postales et le déploiement de nouvelles agences, participent à l'inclusion numérique en rapprochant les services postaux innovants de la population. En ce qui concerne l'économie numérique, le problème central qui en ressort est le faible accès des personnes physiques et morales aux services internet de qualité. S'agissant des causes principales qui justifient cette privation, elles portent notamment sur la faible couverture du territoire national en infrastructures de connexion aux services numériques, la faible appropriation des populations en matière de technologie informatique et l'insuffisance de connaissance des populations sur les possibilités offertes par l'outil informatique dans leur quotidien.
671. En effet, les informations collectées indiquent entre autres, le faible niveau d'instruction des populations à l'usage de l'outil informatique. En plus, le coût élevé des services d'accès à internet constitue un frein majeur à l'adhésion totale des populations aux offres. Ce qui pourrait compromettre le retour sur les investissements en infrastructure de connexion dont les coûts d'acquisition sont élevés.
672. Au niveau structurel, l'insuffisance de mesures d'incitation fiscale accordées aux investisseurs, ne facilite pas l'exhortation des investisseurs à s'engager dans des investissements onéreux dans un marché tout de même étriqué eu égard à la faible progression de l'usage d'outils technologique par les populations.
673. S'agissant de la poste, le problème central identifié est la faible utilisation des services postaux par les personnes physiques et morales. Les principales causes portent notamment sur le désintérêt des populations aux offres de services de poste, la faible couverture du territoire en offres de services de poste en raison d'une part, de la longue période de léthargie que la poste a traversée avant sa restructuration en 2012 et d'autre part, à cause de l'évolution de l'environnement des services postaux. En plus, la faible utilisation des offres de services de poste par l'administration publique ne crée pas d'effet d'entraînement au sein des populations. A cela s'ajoute, l'insuffisance de communication sur les services de poste.
674. En effet, les données existantes révèlent des coûts de prestation moins compétitifs, un accès difficile aux services de postes et surtout des lenteurs observées dans l'exécution des prestations de service de la poste. Au plan institutionnel, l'absence de mesures contraignantes pour l'utilisation de services postaux dans la réception et l'envoi de plis entre les services de l'administration publique n'est pas de nature à créer une forte émulation au sein de la population.

:
:
:
:

675. Les défis à relever visent à : (i) étendre la couverture de réseau en téléphonie et internet haut débit à l'ensemble du territoire national ; (ii) accroître les capacités de protection du cyberspace national ; (iii) renforcer la confiance numérique ; (iv) promouvoir la recherche et le développement dans les nouvelles technologies dites de la 4ème Révolution Industrielle et l'entrepreneuriat ; (v) renforcer le développement inclusif du secteur par une accessibilité de toutes les populations aux services et outils du numérique ; (vi) renforcer les infrastructures par la mutualisation et l'acquisition à terme de solution satellitaire en vue d'accélérer la couverture des zones rurales ;(vii) Prendre des mesures propices au développement du e-Commerce ; (viii) accélérer la transformation digitale dans les secteurs de la santé, l'éducation, l'Etat-Civil, et la préservation de l'environnement (ix) planifier les applications TIC dans les secteurs sociaux ; (x) former une expertise nationale en matière de TIC; (xi) développer une partie des applications de l'Administration sous logiciels libres ; (xii) réaliser les infrastructures productives de La Poste de CI ; (xiii) intensifier la recherche de financements pour les projets sectoriels et ; (xiv) accroître le taux de digitalisation dans les administrations publiques et privées.
676. Les risques envisageables au niveau de l'économie numérique s'expriment en termes de conséquences liés au taux élevé d'analphabétisme qui exclut une bonne partie de la population à l'accès aux services innovants. Pour ce qui concerne la poste, les mutations technologiques enregistrées dans le secteur peuvent compromettre le développement de l'activité postale.